

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr – site internet : www.sied70.fr

Compte rendu de la Commission
« Finances – Communication - Affaires générales
et Évolution des statuts »
du 13 novembre 2024

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : Marie BRETON (Présidente), Viviane CARSANA (Déléguée de Vaivre-et-Montoille).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), André GAUTHIER (Vice-Président), Daniel NOURRY (Administrateur), Yves PELLETIER (Administrateur).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Agnès LEJEUNE (déléguée de Saint-Loup-Sur-Semouse), Martine WOLFER (Déléguée de Bétoncourt-Saint-Pancras), Pierre ZANGIACOMI (délégué de Marnay).

Membre du Bureau syndical : Virginie LUTHRINGER (administratrice).

Excusés : Thomas DURUPT (Délégué de Genevreville), Patrick SCHUSTER (délégué de Maizières), André MARTHEY (Administrateur), Ludovic TABIS (Administrateur).

La Présidente de la commission « Finances_ Communication_ Affaires générales et Evolution des statuts », Marie BRETON, ouvre la séance qui se déroule en mixte, présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70 000 VESOUL, et en visioconférence.

FINANCES :

Madame Marie BRETON présente les projets de décisions modificatives qui seront présentées au prochain comité syndical. Elle précise que, depuis l'application de la M57 pour le budget principal, les amortissements sont réalisés au fil de l'eau.

La commission émet un avis favorable aux projets présentés

Madame Marie BRETON présente les orientations budgétaires 2025.

Elle indique qu'avec la baisse de la consommation d'électricité constatée actuellement en Haute-Saône, les recettes de fonctionnement (accise de l'électricité essentiellement) diminuent alors que, dans le même temps, les dépenses imposées (personnel notamment) augmentent.

Elle explique que, si les travaux de construction des chaufferies sont une opération blanche budgétairement pour le syndicat, ils nécessiteront un fort besoin de trésorerie pour l'année 2025.

Elle rappelle qu'un travail a été entrepris par les services du syndicat en 2024 afin de solliciter les acomptes de la part des communes pour les travaux d'électricité et d'éclairage public afin de renforcer la trésorerie du syndicat en prévision des dépenses liées à ce programme.

Monsieur Daniel NOURRY demande quel est l'impact des modifications du FCTVA sur ces orientations.

Il est indiqué que le FCTVA ne joue que sur les achats mobiliers et de véhicule donc n'a que très peu d'impact sur le budget.

Madame Virginie LUTHRINGER demande à ce qu'une mention sur les avantages en nature concédés au personnel soit rajoutée au rapport qui sera transmis aux délégués, conformément aux obligations réglementaires.

AFFAIRES GENERALES :

Madame Marie BRETON indique que la mise en place d'un mandat de collecte de recettes au nom de Citéos Ingénierie Ile de France et Est ou d'une de ses filiales (au lieu de Freshmile précédemment) à partir du 1er janvier 2025 est nécessaire suite à l'attribution du nouveau marché d'exploitation des bornes de recharge électrique.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

Madame Marie BRETON présente le projet d'augmentation de capital de la SEM Côte-d'Or Energies avec une participation supplémentaire du SIED 70 de 200 000 € sur les 2 prochaines années.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

Madame Marie BRETON indique qu'il sera proposé au prochain comité syndical la suppression d'un poste d'ingénieur et la création d'un poste de directeur général adjoint.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

STATUTS :

Madame Marie BRETON présente les propositions de modification des statuts du SIED 70, notamment la mise en place de Comités Locaux d'Energie (CLE) et de constitution d'un comité syndical en nombre plus réduit de délégués.

Il est indiqué que les suppléants des délégués au comité syndical ne sont pas suppléant d'un titulaire en particulier.

Monsieur Daniel NOURRY et monsieur André GAUTHIER proposent que le Président de la CLE, puis le Vice-Président de la CLE soit élu en premier avant de désigner les autres délégués de la CLE au Comité Syndical, chacun par vote successif.

Après débat, les membres de la commission adoptent le principe suivant :

« Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit le Président de la CLE puis le Vice-président, puis les titulaires et enfin les suppléants selon les règles régissant l'élection du Maire et des adjoints de l'article L. 2122-4 du CGCT parmi les délégués titulaires précédemment désignés par les communes. »

Madame Agnès LEJEUNE demande pourquoi le découpage des CLE ne s'est pas calé sur celui des communautés de communes.

Il est précisé que le but est également de réduire le nombre de CLE (dans le cas précité, il faudrait organiser 18 CLE).

Monsieur le Président ajoute qu'un nombre réduit de délégués au comité Syndical permet le

débat en assemblée, ce qui n'est pas le cas avec une assemblée trop nombreuse.

COMMUNICATION :

La commission Travaux du 6 novembre 2024 a proposé le lancement d'un Appel à Projets pour financer le remplacement des luminaires SHP par des luminaires LED (dotation de 1 million d'euros annuelle sur 3 ans). Il est proposé plusieurs dénominations pour cet appel à projets.

Les membres de la commission propose d'adopter le « Plan Sobriété Eclairage Public 2025-2027 ».